

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DU BISSE 17 JUIN 2023

1. Bienvenue et présence

Le président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres présents en particulier Chrystel Duc, présidente de la commune de Riddes et excuse notamment, MM. Jean-Marie Crettenand et Pierre-André Reuse. La liste des présences a été mise à disposition à l'entrée de la salle où chaque membre s'est annoncé.

2. PV de l'AG du 18 juin 2022

Le PV de la dernière AG a été transmise aux membres qui n'en demande pas la lecture. Celui-ci est accepté tel que rédigé.

3. Rapport du président

Le président fait un point de la situation sur le projet de la passerelle des Dzoraz pour le contournement de l'éboulement d'Isérables qui, lors de la dernière AG était en attente d'une autorisation de l'Etat du Valais. Celle-ci a été notifiée tout dernièrement après quelques allers-retours entre différents intervenants. Le planning ambitieux avec début des travaux en 2023, a dû être revu. Néanmoins, les premiers contacts avec les entreprises spécialisées ont abouti à différer le début des travaux. Ces entreprises revendiquent un carnet de commandes bien rempli pour 2023. En outre, le coût global du projet pourrait être supérieur aux premières estimations (hausse des prix dans la construction, etc.). Ce report permettra de peaufiner le financement de ce projet. Les soumissions ont déjà été envoyées et les procédures d'adjudication se poursuivront en juillet. Par le biais de l'association, le financement pourra être soutenu notamment par la Mobilière Suisse, des fondations comme Ernst Göhner, la Loterie romande, etc. D'autres idées de financement sont en gestation.

L'association va participer aux frais du remplacement de la roue du marteau. L'inauguration cette nouvelle roue au Marteau, avec la Société de développement, suivra l'assemblée. Cet élément symbolique du patrimoine des bisses avait besoin d'une deuxième jeunesse.

Toujours dans la promotion de du tourisme « nature », l'exposition de la Maison de la forêt va être revisitée avec une nouvelle exposition intitulée « Forêt vivante ». Cette exposition pilotée et financée principalement par la commune est également soutenue par l'association. Son statut d'interlocuteur privilégié des fondations ou de la Loterie romande permet l'obtention de fonds de soutien.

Le président rappelle également la participation à la journée Coup de poutze en association avec le Clean Up Tour et son étape de la Tzoumaz le 27 mai dernier. Des travaux d'entretien du bisse ont également été réalisés durant cette journée. Des travaux d'entretien du bisse pourront à l'avenir à nouveau faire l'objet d'une journée spécifique de manœuvres par les membres de l'association.

Compte tenu des projets et implications de l'association et de la commune de Riddes notamment sur le bisse de Saxon, il serait judicieux de s'approcher des communes voisines de Nendaz, Isérables et Saxon pour penser globalement la mise en valeur du bisse de Saxon et du tourisme qui peut s'y rattacher.

En conclusion, le président remercie tous les membres, l'Office du Tourisme ainsi que bien évidemment la commune de Riddes pour l'engagement et l'intérêt manifestés tout au long de ces années.

4. Comptes de l'association

Les comptes de l'exercice 2022 présentent un bénéfice de CHF 2'742.53. La fortune de l'association s'élève à CHF 24'554.30. Au surplus, une réserve « passerelle des Dzoraz » a été portée distinctement au bilan pour

CHF 25'000 par affectation de CHF 15'000 du capital au réserves et provisions existantes. Cette réserve distincte s'inscrit pour signifier la décision de l'AG 2022 d'engager ces fonds pour le projet.

Les cotisations de l'année présentent une forte baisse. Le changement de système (bv → QR-code) pourrait expliquer en partie de la baisse. Il n'y a pas de rappel qui soit adressé aux membres et la liste de ceux-ci n'est pas toujours évidente à

Le nouveau vérificateur des comptes Blaise Monnier donne lecture de son rapport au terme duquel il invite l'assemblée à approuver les comptes et donner décharge aux organes responsables. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

5. Modification des statuts de l'Association

Dans le but de formaliser une demande d'exonération fiscale de l'association, les statuts doivent être adaptés formellement pour remplir les conditions exigées. Un statut d'association exonérée permettra également à l'association de pouvoir obtenir différents soutiens financiers pour ses projets. L'assemblée approuve la modification des statuts. L'article 26 est rectifié et complété comme suit :

Article 26 - Liquidation en cas de dissolution de l'association

Le comité exécute la liquidation et présente un rapport ainsi que le décompte final à l'assemblée générale.

~~L'assemblée générale décide de l'utilisation d'un solde actif éventuel. (supprimé)~~

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution suisse poursuivant un but culturel, d'utilité publique ou d'intérêt public et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

6. Divers

Gérard Lambiel rapporte une anecdote sur un lointain projet de tunnel dans la zone de l'éboulement où porte le projet de passerelle. Cette solution avait d'ailleurs été brièvement évoquée comme alternative mais n'est pas réalisable (conduites communales d'Iséables).

Blaise Monnier a réalisé un projet de flyer d'inscription pour permettre à de nouveaux membres d'adhérer à l'association. La visibilité de l'association doit être améliorée. Un panneau de présentation est en cours de réalisation pour être posé à la Maison de la forêt (QR-code pour orienter les intéressés). La publicité par l'OT est possible, mais en respectant une certaine équité avec les autres sociétés locales. Un panneau identique à celui de la Maison de la forêt pourra être réalisé à la passerelle lorsque le projet aura abouti.

Dans le cadre du projet de la passerelle dont le coût initial avait été estimé à CHF 500'000, le président relève que des appels à des soutiens populaires (« vente » de mètres de passerelle) pourraient permettre d'obtenir des ressources supplémentaires mais aussi donner un coup de projecteur sur le projet et l'association.

Daniel Lambiel relève que certains sentiers pédestres ne sont pas suffisamment signalés. Chrystel répond qu'un groupe sous la direction de Pierre-André Reuse a déjà passablement œuvré et arpenté le territoire pour corriger les manques au niveau signalétique et permettre l'homologation d'autres sentiers. Chrystel relayera la question de Daniel à Pierre-André au sujet précisément du sentier évoqué.

Cécile Grandin demande si les espaces autour des tables et bancs le long du chemin pourraient être améliorées de manière à rendre ces zones plus accueillantes pour les familles (jeux, etc.). Chrystel répond que la commune peut envisager de petits aménagements pour apporter un plus à ces espaces.

Frédéric Claivaz
Président